



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 25/04/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré la décision et les avis suivants entre le 11 et le 25 avril 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Julien-en-Genevois (74) – 2^{ème} avis**

Modification n°1 du PLU de Saint-Julien-en-Genevois, commune de 15 873 habitants sur 10.6 km² située dans le département de Haute-Savoie, à la frontière suisse. Le projet est présenté pour la deuxième fois suite au nouvel arrêt de modification n°1 du PLU du 25 mai 2021 centré sur les projets d'installations de stockage des déchets inertes (Isdi) et la création des deux zones qui y seront dédiées.

- **Aménagement d'un parc de loisirs "parc Ecurueil" sur la commune de Chatel-Guyon (63)**

Nouvelle implantation du parc acrobatique en hauteur existant, portée par la société SN Pons, et déconstruction de l'ancien parc situé à 900 mètres au sud et devenu inexploitable suite aux attaques de scolytes sur le boisement support.

- **Implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Espeluche (26)**

Implantation de 5 ha de panneaux photovoltaïques, dans un milieu boisé, sur une surface clôturée de 9,78 ha, pour une puissance installée de 11,6 MWc et une production d'énergie estimée à 17 800 MWh/an.

- **Projet Inspire de création des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) B et C de l'agglomération de Clermont-Ferrand sur les communes d'Aulnat, Chamalières, Clermont-Ferrand, Courmon d'Auvergne et Durtol (63) - (2^{ème} avis)**

Création par le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC-AC) de deux lignes de BHNS visant la mise en place d'un corridor de desserte renforcée des

Service presse IGEDD / MRAe

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

transports en commun en direction de la zone industrielle du Brézet, des grands équipements (Zénith et Grande Halle), des zones industrielles de Cournon-d'Auvergne et de l'aéroport d'Aulnat.

- **Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes de Bresse et Saône (01)**

Elaboration du PLU intercommunal sur la base d'un taux de croissance démographique de 1,25 % par an à l'horizon 2035, soit 30 000 habitants à l'horizon 2035, et inscrivant la création de 2 600 nouveaux logements. Le projet prévoit la consommation d'espaces d'environ 194 hectares à l'horizon 2035 et 27 secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal) au sein de zones naturelles (N), représentant une enveloppe de 106,2 ha.

- **Réaménagement des secteurs Gettiers et de la Taverne - remplacement du télésiège de la Taverne - sur la commune du Grand-Bornand (74)**

Demande de la commune du Grand-Bornand sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact du projet d'aménagement des secteurs Gettiers et Taverne conduite en 2018, à l'occasion du remplacement du télésiège de Taverne situé entre 1350 et 1500 m d'altitude dont les caractéristiques ont évolué.

- **Extension du camping le Soleil Fruité sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère (26)**

Augmentation de la capacité d'accueil du camping le Soleil fruité situé dans la vallée de l'Isère sur une superficie de 3,6 ha pour 158 nouveaux emplacements portant sa surface totale à près de 8 ha et sa capacité à 296 emplacements.

- **Augmentation de capacité d'un bain de zinc et adjonction de deux cuves de rinçage sur un site de traitement de surface sur la commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)**

Augmentation de la capacité du site de traitement de surface de la société Zinq Auvergne, pour traiter par galvanisation jusqu'à 36 700 tonnes par an, sans augmentation de la production, ni construction de nouveaux bâtiments, dont les nouvelles caractéristiques en font un établissement Seveso seuil bas.

DÉCISION DÉLIBÉRÉE

- **Modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Publier (74)**

Recours formé par la commune de Publier contre l'avis conforme de la MRAe ARA requérant une évaluation environnementale.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>

